

contenu du message

de	"Pauline GILLARD-CHEVALLIER"
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr
date	22/10/18 10:16
objet	Enquête publique Parc éolien du Millard
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) Dossier éol...doc (56.10 ko)

Madame, monsieur, en charge de cette enquête ,

Je viens m'ajouter au grand nombre de personnes qui s'inquiètent de l'implantation de ces éoliennes dans nos villages. Gâchant un paysage que d'aucun ont pris le soin, leur vie durant, de préserver ou de mettre en valeur, nous sommes inquiets et perplexes devant ces installations dont on sait qu'elles ne sont pas du tout écologiques.

Nous en sommes même très peinéés pour le si beau logis de Chaligny dont il a fallu 20 années de labeur pour restaurer les bâtiments et les jardins et qui sert de magnifique faire-valoir aux artisans locaux (dont nous sommes) et à de nombreuses manifestations culturelles et artistiques. On pourrait en dire autant du château de Bessay, qui en sera impacté tout aussi négativement, faisant fi du travail des propriétaires et de toutes les personnes qui œuvrent à la préservation de tout ce qui est beau dans nos communes.

Merci de bien vouloir accuser réception de notre opposition à ces projets si contraires au respect de la nature ainsi qu'à celui du Patrimoine .

Denis et Pauline Gillard-Chevallier, 85320 saint Pexine

Non au projet de parc éolien du Millard !

Le parc éolien du Millard comporterait six éoliennes d'une hauteur de pales de 90 m.

- S'ajoutant aux 13 éoliennes du parc de Corpe et au 8 éoliennes en projet aux Marzières, un parc de 27 éoliennes viendrait ainsi envahir et polluer visuellement le cadre de vie rural des communes de Saint Jean de Beugné, Sainte Gemme la Plaine et des communes avoisinantes.
- L'importance de ce site de 27 éoliennes va peser lourdement sur la valeur immobilière des maisons individuelles bâties, préjudice estimé par les experts de **20 et 40 %**. Certaines maisons seront invendables. Qui va compenser cette perte : les promoteurs, les communes, l'Etat ?
 - Les éoliennes dégradent le patrimoine paysager et architectural.
Elles sont incompatibles avec les Monuments Historiques : Le Logis de la Chevalerie et le logis de la Popelinière à Sainte Gemme la Plaine, le logis de Chaligny à Sainte Pexine, et le Château de Bessay sont situés dans un environnement encore préservé. Ces monuments sont protégés par le Ministère de la Culture et font l'objet de travaux de restauration très importants depuis de nombreuses années sous la conduite des architectes des Bâtiments de France. Ce projet occasionnerait une covisibilité désastreuse dans le paysage immédiat de ces quatre sites protégés.
L'harmonie unique de leur site risque d'être gravement compromise par l'émergence d'éoliennes visibles depuis de multiples emplacements.
- Ce projet serait une atteinte grave à l'économie touristique dynamique du Sud Vendée Littoral.
A Chaligny notamment les Rencontres du Patrimoine et de la Création où participent **120 exposants artisans du Patrimoine** ont attiré depuis six ans jusqu'à 5000 personnes. Les médias relaient largement cette manifestation considérée comme la plus importante de la Région dans ce domaine.
- Les éoliennes ont le gros défaut de produire une énergie intermittente et ne participent qu'à une infime partie de la production d'énergie. Devant être relayées par des usines thermiques qui dégagent du CO² elle participent au dérèglement climatique.
L'Allemagne, championne de l'éolien, est le pays européen le plus pollueur en CO² !
- Le Sud Vendée est déjà saturé d'éoliennes, halte au saccage visuel et écologique !

Pour toutes ces raisons nous nous prononçons de la façon la plus défavorable contre ce projet.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Nom :

Adresse :